CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME SYLVIA BARTHELEMY

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 18 Octobre 2019

OBJET : Signature avec la Métropole Aix-Marseille-Provence des protocoles d'engagement renforcés et réciproques des contrats de ville des territoires Marseille-Provence et Istres-Ouest Provence, des Pays d'Aix, Salonais, de Martigues, d'Aubagne et de l'Etoile.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver les protocoles d'engagement renforcés et réciproques des contrats de ville des territoires Marseille-Provence et Istres Ouest-Provence, du Pays d'Aix, du Pays Salonais, du Pays de Martigues, du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, présentés en annexe au présent rapport, au titre desquels le Département des Bouches-du-Rhône mobilisera ses compétences de droit commun en application des modalités qu'il a fixées pour leur exercice ainsi que dans le cadre de son intervention facultative en faveur de la politique de la ville, et dans la limite des crédits inscrits à son budget,
- d'autoriser leur signature par la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, ou son représentant.

A l'unanimité

Messieurs BORÉ, LE DISSÈS, GAZAY, VIGOUROUX, ROYER-PERREAUT, GENZANA, MORAINE, Mesdames BARTHÉLÉMY, CARRÉGA, CHABAUD, GUARINO, BERNASCONI, CARADEC, PUSTORINO et VASSAL ne prennent pas part au vote.

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée